

Association de **DEFense** Contre les **Nuisances Aériennes** **ADECNA**

5, Avenue Parmentier 78340 Les Clayes Sous-Bois

Messagerie : contact@adecnap.fr

Site Web : www.adecna.fr

Tel : 06 86 98 03 63

Francis BEAULATON
ADECNA
Le président

Monsieur le Maire
Mairie de xxxxxx
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
78__XXXX

Les Clayes, le 16 novembre 2022

Objet : Nouvelle version de la charte 2022 de l'aérodrome de Chavenay/Villepreux

Monsieur le Maire,

Vous allez être sollicité pour la signature de la nouvelle charte de l'aérodrome de Chavenay.

Par ce présent courrier nous tenons à vous rappeler, qu'en 2019, une enquête publique a été réalisée. En conclusion, le commissaire enquêteur recommande que les associations d'usagers, les associations de défense environnementale, les aéroclubs, la CCE et les mairies concernées redéfinissent ou complètent la charte actuelle, par un document commun d'accord précis et complet sur les conditions de fonctionnement de l'aérodrome relatif notamment au respect de la réglementation en matière :

- ⇒ *De trajectoires de décollage et d'atterrissage,*
- ⇒ *De survol des communes, de hauteurs de vol, d'horaires de fonctionnement,*
- ⇒ *De plages de silence,*
- ⇒ *D'équipement des avions en silencieux,*
- ⇒ *De limite du nombre de mouvements annuels pour les avions et les ULM,*
- ⇒ *De plages horaires autorisées pour la voltige,*
- ⇒ *De tours de piste,*
- ⇒ *D'émissions sonores.*

Il estime par exemple qu'une interdiction de tout trafic les dimanches et jours fériés de 12h à 15h, la réservation des tours de piste aux avions équipés de silencieux avec leur interdiction les samedis de 12h à 16h.

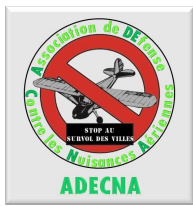
Il précise, entre autres, que l'activité de voltige doit faire partie des points à traiter dans le cadre de discussions et d'accords entre usagers et riverains afin de décider de sa suppression ou a minima d'aménagement de ses horaires.

Le commissaire enquêteur recommande qu'un plafonnement raisonnable de l'activité future de l'aérodrome soit étudié et mis en œuvre dans le cadre d'une réunion de la CCE. »

Le nouveau texte de la « Charte 2022 », rédigé sous l'autorité du Sous-Préfet de Saint-Germain en Laye ignore les recommandations du Commissaire Enquêteur (775 observations de riverains dans l'enquête publique de 2019) et reprend à l'identique les termes de la « Charte 2011 », jugée désuète.

L'ADECNA demande aux Conseils municipaux des communes concernées, de **ne pas approuver un texte n'apportant aucun progrès** pour réduire les nuisances sonores de l'aviation de loisir de l'aérodrome.

L'ADECNA propose un **meilleur encadrement de l'activité aérienne** sur deux points : les vols de voltige et l'extension des plages de silence aux vols de voisinage et « tours de piste » au cours des après-midi des week-ends.



Association de **DEFense** Contre les **Nuisances Aériennes** **ADECNA**

5, Avenue Parmentier 78340 Les Clayes Sous-Bois

Tel : 06 86 98 03 63

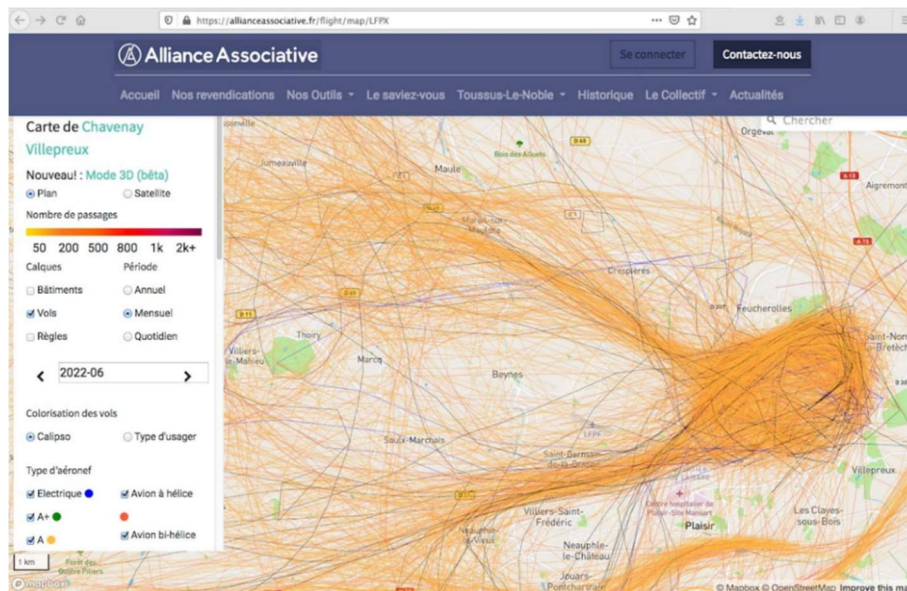
Messagerie : contact@adecnap.fr

Site Web : www.adecna.fr

Conjointement au Conseil d'Administration de notre association **ADECNA**, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire mes très respectueuses salutations.

Le Président Francis Beaulaton

Pour information : cliché visualisant le cumul des vols qui impactent les communes limitrophes de l'aérodrome de Chavenay-Villepreux (courtoisie Alliance Associative) sur le mois de juin 2022.



PJ : Lettre adressée à Monsieur Le Sous-Préfet le 02/11/2022.

Copies : Mairies de Chavenay, Villepreux, Les Clayes-sous-Bois, Plaisir, Feucherolles, Saint-Nom-la-Bretèche, Davron, Thiverval-Grignon,

Monsieur le Préfet des Yvelines,

Monsieur le Président de l'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines,

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc,

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre,

Madame la Députée de la 3^o circonscription des Yvelines,

Monsieur le Député de la 12^o circonscription des Yvelines,

ACNUSA Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires.